

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1083 5 décembre 1940

n° 1083 5

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
5 décembre 1940

Numéro JO
n° 529 du 31/12/1940

Date du numéro
31 décembre 1940

TEXTE INTÉGRAL

Sont licenciées de leur emploi les dames em ployées auxiliaires dont les noms suivent : Mmes Hildenbrand, Carbonnel, Gauthier, Ri chaud, Daclin. Mme Hildenbrand, qui a accompli plus de cinq ans de services effectifs, a droit à une indemnité de licenciement égale à trois mois de salaires. Les autres dames, réunissant plus de deux ans de services, ont droit à deux mois d'indemnité.